

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1876.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1875 a été voté à la somme de fr.	14,337,105 »
Le projet de Budget présenté pour l'exercice 1876 s'élève à	14,403,905 »
	<hr/>
Soit une augmentation de fr.	66,800 »
	<hr/>

Mais cette augmentation n'est qu'apparente. En effet, le projet de Budget comprend un accroissement de crédit de 70,000 francs pour frais de fabrication de monnaies de cuivre, qui produira une augmentation de recette de 100,000 francs, inscrite au Budget des Voies et Moyens.

Voici la justification des changements peu nombreux et peu importants introduits au projet de Budget proposé pour 1876, comparativement au Budget adopté pour 1875.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 8. — *Achat de matières, et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre.*

Augmentation : 70,000 francs.

Les besoins de la circulation en pièces d'un et de deux centimes vont sans cesse en augmentant. Pour être en mesure d'y satisfaire, on propose de porter à 300,000 francs la valeur nominale de ces monnaies à émettre en 1876. — Cette somme figure en recette au Budget des Voies et Moyens, et dépasse de 100,000 francs, comme on l'a dit plus haut, le chiffre porté au Budget pour 1875 — La dépense pour achat de matières, frais de fabrication, etc., s'élèvera approximativement à 200,000 francs, soit 70,000 francs de plus que le crédit de 130,000 francs porté à l'article 8 du Budget des Finances pour 1875.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES
DANS LES PROVINCES.

ART. 15. — *Services des contributions directes, des accises et de la comptabilité.*

Augmentation : 3,000 francs.

L'extension des opérations commerciales a nécessité la création de deux nouveaux emplois de vérificateur des douanes, dont l'un pour la résidence de Bruxelles, et l'autre pour la station du chemin de fer établie à Péruwelz. Il en résulte une augmentation de dépense de 3,000 francs à l'article 15 du Budget.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 27. — *Traitements du personnel du domaine.*

Augmentation : 300 francs.

Cette somme est demandée pour pouvoir rémunérer en partie le personnel à attacher au service de la dernière section du canal de Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.

ART. 31. — *Matériel.*

Augmentation : 300 francs.

Cette légère augmentation se justifie par l'accroissement du prix des objets de diverses natures compris sous la rubrique : *Matériel*, ainsi que par la hausse du prix de la main-d'œuvre. Des crédits supplémentaires ont dû être demandés pour les exercices 1872 et 1873. On espère pouvoir les éviter à l'avenir moyennant l'augmentation de crédit demandée.

ART. 32. — *Dépenses du domaine.*

Diminution : 7,000 francs.

Un crédit de pareille somme avait été demandé au Budget de 1875, pour la construction d'une maison de garde dans la forêt d'Hertogenwald. Cette construction ayant eu lieu, ce crédit ne doit plus être reproduit au Budget de 1876.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La section centrale chargée de l'examen du Budget du Ministère des Finances, a souvent exprimé le désir de connaître le taux des frais de perception des divers impôts perçus par l'administration des contributions directes, douanes et accises.

Je dois faire remarquer qu'il est absolument impossible de déterminer exactement le coût de perception de chaque nature d'impôt. En effet, certaines dépenses sont communes à plusieurs services, et d'autres s'appliquent à l'ensemble de tous les services : tels sont les frais de l'administration centrale, ceux de la surveillance générale dans les provinces, etc. — Cette impossibilité existe plus spécialement pour la douane et les accises, dont le personnel concourt simultanément à la surveillance pour ces deux branches de revenus.

J'ai pensé néanmoins qu'il pouvait être utile de publier des renseignements, même approximatifs, sur cette question. A cet effet, j'ai fait procéder à une ventilation aussi rationnelle et aussi exacte que possible des recettes et des dépenses afférentes à l'administration des contributions directes, douanes et accises, d'après les comptes rendus pour l'exercice 1872.

Les résultats en sont consignés dans l'annexe qui fait suite au Budget.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1876, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1875.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1876.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1876.					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.						
I.	Administr. centrale	1,142,500 »	150,000 »	1,292,500 »	1,142,500 »	220,000 »	1,562,500 »	»	»	70,000 »	»	70,000 »	»
II.	— de la trésorerie, etc.	199,000 »	»	199,000 »	199,000 »	»	199,000 »	»	»	»	»	»	»
III.	— des contributions, etc.	10,529,155 »	90,720 »	10,419,875 »	10,552,155 »	90,720 »	10,422,875 »	5,000 »	»	»	»	5,000 »	»
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,525,950 »	24,000 »	2,547,950 »	2,524,750 »	17,000 »	2,541,750 »	800 »	»	»	7,000 »	»	6,200 »
V.	Pensions et secours.	40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	40,000 »	»	»	»	»	»	»
VI.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 5 juin 1870 sur la milice	50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	50,000 »	»	»	»	»	»	»
VII.	Dépenses imprévues	8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	8,000 »	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX. . . . fr.	14,072,585 »	264,720 »	14,337,105 »	14,076,185 »	527,720 »	14,403,905 »	5,800 »	»	70,000 »	7,000 »	73,000 »	6,200 »
								DIFFÉRENCES. fr.		EN PLUS : 5,800 »	EN PLUS : 63,000 »		EN PLUS : 66,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1876, est fixé à la somme de *quatorze millions quatre cent trois mille neuf cent cinq francs* (14,405,905 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 24 février 1875.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1876.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 "	"	1,562,500 *
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et trai- tements de disponibilité.	684,000 "	18,000 "	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 "	2,000 "	
4	Frais de tournées.	7,000 "	"	
5	Matériel.	155,000 "	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 "	"	
7	Service de la monnaie	16,100 "	"	
8	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de mon- naies de cuivre.	"	200,000 "	
9	Magasin général des papiers	186,000 "	"	
10	Documents statistiques	18,000 "	"	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
11	Traitements des directeurs et agents du Trésor.	157,500 "	"	109,000 *
12	Frais de bureau, de commis, de foyer, etc., des directeurs et agents.	41,500 "	"	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
15	Surveillance générale. — Traitements.	541,000 "	"	10,422,875 *
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	604,500 "	"	
15	— des contributions di- { Traitements fixes	1,865,500 "	500 "	
16	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité. { nités (crédit non limitatif)	2,026,700 "	"	
17	— des douanes et de la recherche maritime	4,695,950 "	4,500 "	
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	24,000 "	2,500 "	
19	Suppléments de traitement	255,225 "	"	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	"	82,000 "	
21	Frais de bureau et de tournées	85,580 "	1,420 "	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	504,000 "	"	
23	Police douanière	5,000 "	"	
24	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif)	2,000 "	"	
25	Matériel.	146,000 "	"	
A REPORTER. . . . fr.		11,675,455 "	510,720 "	11,984,175 *

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	11,073,455 "	310,720 "	11,084,175 "
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
26	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	462,300 "	"	
27	— — du domaine	125,650 "	7,000 "	
28	— — forestier	334,380 "	"	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,163,000 "	"	
30	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	60,000 "	"	2,541,750 "
31	Matériel.	52,400 "	"	
32	Dépenses du domaine	77,500 "	10,000 "	
33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 "	"	
34	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>).	1,500 "	"	
	CHAPITRE V.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 "	"	40,000 "
36	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	12,000 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
37	Administration centrale. — Personnel. — Traitement.	10,000 "	"	50,000 "
38	— — Matériel, frais de déplacement, indem- nités diverses	10,000 "	"	
39	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle	10,000 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 "	"	8,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . fr.	14,076,185 "	527,720 "	14,403,905 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 24 février 1875.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1876.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE I^{er}.														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	>	Traitement du Ministre												
2	{	a. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service												
		b. Traitements de disponibilité												
3	{	a. Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances												
		b. Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">52,500</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">71,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordin.	52,500	2,000	18,500	»	71,000	2,000		
CHARGES														
ordinares.	extraordin.													
52,500	2,000													
18,500	»													
71,000	2,000													
4	>	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
<i>Matériel.</i>														
5	{	a. Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais												
		b. Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
		c. Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">55,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">60,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">135,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinares.	extraordin.	55,000	»	20,000	»	60,000	»	135,000	»
CHARGES														
ordinares.	extraordin.													
55,000	»													
20,000	»													
60,000	»													
135,000	»													
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	>	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.												
7	{	a. Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie												
		b. Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
		c. Frais pour le service du contrôle.												
		d. Abonnement à l'eau et au gaz.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,700</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">16,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	5,700	»	7,800	»	2,000	»	600	»	16,100	»
4,200	»													
5,700	»													
7,800	»													
2,000	»													
600	»													
16,100	»													
A REPORTER. fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
684,000	18,000	702,000	702,000	»	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
135,000	»	135,000	135,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
16,100	»	16,100	16,100	»	»	
938,300	20,000	958,300	958,300	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).				
8	»	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre				
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>				
			CHARGES			
			ordinares.	extraordin.		
	a.	Papiers à timbrer	80,000	»		
9	b.	Papier électoral	15,000	»		
	c.	Autres papiers de toute espèce.	91,000	»		
		<i>Documents statistiques.</i>				
			186,000	»		
10	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»		
	b.	— de publication	6,000	»		
			18,000	»		
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.				
		CHAPITRE II.				
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
			CHARGES			
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	ordinares.	extraordin.	
11	a.	Traitements des directeurs et agents	32	3,000 à 8,000	147,900	»
	b.	— des agents auxiliaires	»	300 à 600	9,600	»
12	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .			44,500	»
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
958,300	20,000	958,300	958,300	»	»	
»	200,000	200,000	130,000	70,000	»	
186,000	»	186,000	186,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,142,300	220,000	1,362,300	1,292,300	70,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				70,000		
157,500	»	157,500	157,500	»	»	
41,500	»	41,500	41,500	»	»	
199,000	»	199,000	199,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.							
<i>Surveillance générale.</i>							
13	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000	»
	c.	— des inspecteurs provinciaux	5	1 ^{re}	6,500	32,500	»
			4	2 ^e	6,000	24,000	»
	d.	— du sous-inspecteur spécial	1	»	<i>Max. 5,500</i> <i>Min. 4,500</i>	5,500	»
	e.	— du contrôleur id.	1	»	<i>Max. 4,200</i> <i>Min. 3,000</i>	4,200	»
	f.	— du sous-contrôleur id.	1	»	2,500	2,500	»
	g.	— d'un chimiste-avisur	1	»	<i>Max. 4,000</i> <i>Min. 3,200</i>	4,000	»
			3	1 ^{re}	5,000	15,000	»
	h.	— des premiers commis de direction	3	2 ^e	4,000	12,000	»
			3	3 ^e	3,500	10,500	»
			14	1 ^{re}	<i>Max. 3,000</i> <i>Min. 2,400</i>	38,100	»
	i.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,000	30,000	»
			21	3 ^e	1,600	33,600	»
25			4 ^e	1,200	30,000	»	
j.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000	»	
			107	344,900	»
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>							
14	a.	Traitements des inspecteurs	2	»	6,500	13,000	»
	b.	— des contrôleurs	6	1 ^{re}	<i>Max. 5,000</i> <i>Min. 4,200</i>	23,200	»
			6	2 ^e	3,600	21,600	»
			6	3 ^e	5,000	18,000	»
	c.	— des géomètres	57	1 ^{re}	2,500	142,500	»
			57	2 ^e	2,000	114,000	»
			59	3 ^e	1,600	94,400	»
	d.	Indemnités aux géomètres	63	4 ^e	1,200	75,600	»
			256	604,300	»
A REPORTER. fr.							

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
341,900	»	341,900	341,900	»	»	
604,300	»	604,300	604,300	»	»	
946,200	»	946,200	946,200	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.			
REPORT. . . . fr.								
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).								
<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>								
15	a.	Traitements des contrôleurs	25	1 ^{re}	5,000	125,000	»	
			26	2 ^e	4,200	109,200	»	
			26	3 ^e	3,600	93,600	»	
			25	4 ^e	3,000	75,000	»	
		b.	— des sous-contrôleurs	26	»	2,000	52,000	»
				3	1 ^{re}	9,000	27,000	»
		c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée.	4	2 ^e	7,500	30,000	»
				4	3 ^e	6,000	24,000	»
				5	4 ^e	4,700	23,500	»
				5	5 ^e	5,600	18,000	»
				13	6 ^e	2,700	35,100	»
		d.	— des vérificateurs.	15	7 ^e	2,000	50,000	»
				25	1 ^{re}	3,000	69,000	»
				28	2 ^e	2,500	70,000	»
				35	3 ^e	2,000	70,000	»
		e.	— des commis aux écritures.	38	4 ^e	1,500	57,000	»
				20	1 ^{re}	2,200	44,000	»
				28	2 ^e	1,800	50,400	»
				37	3 ^e	1,500	55,500	»
		f.	— des commis des accises	44	4 ^e	1,200	52,800	»
185	1 ^{re}			1,500	277,500	»		
187	2 ^e			1,200	224,400	»		
100	3 ^e			1,000	100,000	»		
g.	Indemnités de résidence.	100	4 ^e	900	90,000	»		
		»	»	»	60,500	500		
1002 1,863,500 500								
16	a.	Remises proportionnelles et indemnités (543 agents)			1,905,200	»		
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes .			65,500	»		
	c.	— — pour copies des rôles des contributions directes . (Crédits non limitatifs.)			56,000	»		
2,026,700 »								
À REPORTER. . . . fr.								

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
946,200	»	946,200	946,200	»	»	
1,863,500	500	1,864,000	1,861,000	3,000	»	
2,026,700	»	2,026,700	2,026,700	»	»	
4,836,400	500	4,836,900	4,833,900	3,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Report. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>				
			Nombre d'agents.	Classes.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.
		a.	1	»	9,000	9,000 »
		b.	1	»	5,500	5,500 »
			15	1 ^{re}	} <i>Max. 5,000</i> } <i>Min. 4,200</i>	64,600 »
		c.	17	2 ^e	3,600	61,200 »
			18	3 ^e	3,000	54,000 »
		d.	45	»	2,000	86,000 »
		e.	57	»	1,800	102,600 »
		f.	472	»	1,400	660,800 »
17		g.	525	»	1,100	575,300 »
			900	»	1,000	900,000 »
		h.	960	»	900	864,000 »
			916	»	800	732,800 »
		i.	925	»	»	308,500 »
		j.	34	1 ^{re}	1,100	37,400 »
			50	2 ^e	1,000	50,000 »
		k.	4	»	»	2,400 »
		l.	»	»	»	3,600 »
		m.	»	»	»	191,250 4,500
			4916	4,695,950 4,500
		<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>				
			3	1 ^{re}	3,500	10,500 »
18	»	Traitements des essayeurs	3	2 ^e	3,000	9,000 »
			1	3 ^e	2,500	2,500 2,300
			1	4 ^e	2,000	2,000 »
			8	24,000 2,300
		A REPORTER. fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,856,400	500	4,856,900	4,853,900	5,000	»	
4,693,950	4,500	4,698,450	4,698,450			
24,000	2,300	26,300	26,300			
9,554,350	7,300	9,561,650	9,558,650	3,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. fr.	
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>				
19	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique		
<i>Traitements temporaires.</i>				
20	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
<i>Frais de bureau et de tournées.</i>				
21	a.	Frais de bureau	32,100	1,420
	b.	Frais de tournées	53,480	»
			85,580	1,420
<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>				
22	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	31,200	»
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,000	»
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000	»
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000	»
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500	»
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	9,300	»
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	48,000	»
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000	»
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000	»
	j.	Frais d'escorte de la douane	22,000	»
			504,000	»
			A REPORTER. fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
9,554,350	7,300	9,561,650	9,558,650	3,000	»	
255,225	»	255,225	255,225	»	»	
»	82,000	82,000	82,000	»	»	
85,580	1,420	87,000	87,000	»	»	
304,000	»	304,000	304,000	»	»	
10,179,155	90,720	10,269,875	10,266,875	3,000	»	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ou dépenses per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
10,179,153	90,720	10,269,873	10,266,873	3,000	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
146,000	»	146,000	146,000	»	»	
10,352,153	90,720	10,422,873	10,419,873	3,000	»	
AUGMENTATION. . . fr.				3,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
<p>CHAPITRE IV.</p> <p>ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.</p>					
<p><i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i></p>					
26					
			Nombre d'agents	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires extraordin.
	a.	Directeurs	9	8,000	72,000 »
	b.	Inspecteurs	6 1 ^{re} cl	7,000	42,000 »
			6 2 ^e cl	6,500	39,000 »
			12 1 ^{re} cl	5,000	60,000 »
	c.	Vérificateurs	12 2 ^e cl	4,500	54,000 »
			12 3 ^e cl	4,000	48,000 »
	d.	Premiers commis de direction	9	3,500 à 4,500	36,000 »
	e.	Seconds — —	19	1,500 à 2,500	37,000 »
	f.	Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,400	2,800 »
	g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,000 à 2,400	8,800 »
	h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics	4	»	2,100 »
	i.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	5,000	5,000 »
	j.	Garde-magasin contrôleur du timbre	1	3,200	3,200 »
	k.	Suppléments de traitement alloués à huit seconds commis de direction chargés du contrôle du timbre extraordinaire	»	»	2,400 »
	l.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	31	1,000 à 2,000	43,500 »
	m.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires.	»	»	6,500 »
			128	462,300 »

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
462,300	>	462,300	462,300	>	>	
462,300	>	462,300	462,300	>	>	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT réglementaire par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
				REPORT. . . . fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommerœul.</i>				
	a.	Receveur principal	1	Max. 5,500	5,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,900	»
	c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	100	»
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>				
	d.	Receveurs	7	id. 5,500	20,500	»
	e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle.	15	id. 1,500	3,200	»
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>				
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	3	id. 1,500	1,150	»
	g.	Garde-canal messenger	1	id. 1,500	175	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	h.	Receveurs	2	id. 5,500	10,000	»
	i.	Éclusiers-receveurs	11	id. 1,500	6,500	»
	j.	Messagers gardes-canal.	2	id. 1,500	2,150	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,300	2,700	»
	l.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,300	150	»
	m.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	300	»
		<i>Meuse.</i>				
	n.	Percepteurs	5	id. 1,900	4,200	»
		<i>Escaut.</i>				
	o.	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,300	2,700	»
	p.	Percepteur.	1	id. 1,900	1,000	»
		<i>Demer.</i>				
	q.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,300	350	»
	r.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,300	150	»
		<i>Lys.</i>				
	s.	Éclusiers-receveurs	7	id. 1,500	2,500	»
	t.	Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500	350	»
		A REPORTER.	74		64,675	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AGGMENTATION.	DIMINUTION.	
462,300	»	462,300	462,500	»	»	
462,300	»	462,500	462,300	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des dévelop- pements. articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
		REPORT.				
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>				
	u.	Percepteurs	2	Max. 1,900	1,500	»
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,450	»
	w.	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,300	150	»
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>				
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,550	»
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>				
	y.	Receveur	1	id. 5,500	2,400	»
	z.	Percepteur	1	id. 1,900	700	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500	4,750	»
	bb.	Éclusiers au service du contrôle	2	id. 1,300	400	»
	cc.	Gardes-canal messagers	5	id. 1,500	375	»
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>				
	dd.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,300	1,150	»
	ee.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,300	150	»
		<i>Canal de Liège à Maastricht.</i>				
	ff.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,300	2,200	»
	gg.	Gardes-canal messagers	2	id. 1,300	350	»
		<i>Yser et canal de Plusschendaale.</i>				
	hh.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,300	1,200	»
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>				
	ii.	Éclusier-receveur	1	id. 1,300	500	»
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>				
	jj.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,300	950	»
		<i>Ourthe.</i>				
	kk.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,300	1,500	»
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,000 à 4,500	24,600	»
	mm.	Sous-contrôleur	1	1,800	2,400	»
		A REPORTER.				
			152		112,950	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
462,300	»	462,300	462,300	»	»	
462,300	»	462,300	462,300	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>	Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES	
					ordinaires.	extraordin.
		REPORT.	132	112,950	»
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	nn	Délégués à la recette.	3	Max. 1,300	4,200	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	oo.	Indemnités à trois agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage.	3	»	2,700	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
27	pp.	Concierge	1	800	800	»
(suite)		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>				
	qq.	Concierge surveillant	1	1,500	1,500	»
		<i>Palais de Tervueren.</i>				
	rr.	Personnel	6	800 à 2,500	»	7,000
	ss.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	1,300	»
			146	123,650	7,000
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs.	6	4,800 à 6,000	52,400	»
	b.	Sous-inspecteurs	4	3,400 à 3,800	14,400	»
28	c.	Gardes généraux	22	1,800 à 2,800	51,600	»
	d.	Brigadiers et gardes.	500	50 à 1,350	250,980	»
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.	»	»	4,000	»
	f.	Indemnités pour travaux, extraordinaires exécutés ou matière d'enregistrement	»	»	1,000	»
			552	334,380	»
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)				
30	»	Remises des greffiers, selon la loi du 24 ventôse an VII. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)				
						A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
462,300	»	462,300	462,300	»	»	
123,650	7,000	130,650	130,350	300	»	
334,380	»	334,380	334,380	»	»	
1,165,000	»	1,165,000	1,165,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,145,330	7,000	2,150,330	2,150,030	300	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			Report. fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Matériel.</i>		
31	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	5,300	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	3,500	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	50,000	»
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	13,400	»
			52,400	»
		<i>Dépenses du domaine.</i>		
32	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	21,000	»
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances	»	10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines.	10,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois	3,000	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.	43,000	»
	f.	Frais de vente et autres actes.	500	»
			77,500	10,000
33	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État		
34	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (<i>Ce crédit n'est point limitatif</i>)		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,145,350	7,000	2,150,350	2,150,050	300	»	
52,400	»	52,400	51,900	500	»	
77,500	10,000	87,500	94,500	»	7,000	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,324,750	17,000	2,341,750	2,347,950	800	7,000	
DIMINUTION. . . . fr.				6,200		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
35	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
36	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 5 JUIN 1870 SUR LA MILICE.		
37	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements.
38	»	— Matériel, frais de déplacement. — Indemnités diverses
59	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
40	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	302	Administration centrale
II.	304	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	306	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	316	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	326	Pensions et secours
VI.	ib.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.
VII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1876.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,142,300 »	220,000 »	1,362,300 »	1,292,300 »	70,000 »	»	
199,000 »	»	199,000 »	199,000 »	»	»	
10,332,158 »	90,720 »	10,422,878 »	10,419,875 »	3,000 »	»	
2,524,730 »	17,000 »	2,541,730 »	2,547,930 »	»	6,200 »	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
14,076,188 »	327,720 »	14,405,908 »	14,357,103 »	73,000 »	6,200 »	
AUGMENTATION. fr.				66,800 »		

(330)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

ANNEXE N° 1.

*Rapport des dépenses pour tous les services aux recettes effectuées
en 1872.*

RECETTES.		DÉPENSES.		Rapport de LA DÉPENSE à la RECETTE.	OBSERVATIONS.
Nature.	Montant.	Désignation des services.	Montant.		
		Surveillance générale.	305,846		
		Service du cadastre	448,660		
		Services des contribu- tions directes, accises et comptabilité. {	1,820,474		
		Traitements fixes	1,840,752		
Contributions directes	52,042,807 (1)	Service des douanes	4,857,255	8 ²⁰⁰ /1000	
Douanes	22,527,509 (2)	Service des essais	59,799		
Accises	41,549,915 (2)	Suppléments de traitements	228,579		
Essai des ouvrages d'or, etc.	46,540	Traitements temporaires	54,849		
		Frais de bureau et de tournées.	80,552		
		Indemnités, primes et dépenses diverses	518,920		
		Police douanière	1,919		
		Frais d'expertise en matière de douane	512		
		Matériel	151,755		
	116,166,769		10,527,259		

*Rapport des dépenses par nature de produits aux recettes effectuées
en 1872.*

RECETTES.		DÉPENSES			Rapport de LA DÉPENSE à la RECETTE.	OBSERVATIONS.
Nature.	Montant.	spéciales.	communes.	TOTAL.		
Contributions directes	52,042,807 (1)	885,805	1,422,488	2,506,295	4 ⁴⁵⁰ /1000	
Douanes et accises	64,077,422 (2)	6,228,445	1,751,450	7,979,875	12 ⁴⁵⁵ /1000	
Essai des ouvrages d'or, etc.	46,540	59,799	1,272	41,071	88 ²⁴⁸ /1000 (a)	a) Il importe de ne pas perdre de vue que le service des essais des ouvrages d'or et d'argent ne revêt pas un caractère fiscal.
	116,166,769	7,152,049	3,175,190	10,527,259	8 ²⁰⁰ /1000	

(1) Y compris les centimes additionnels au profit des provinces et des communes.

(2) Y compris la part du fonds communal.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

VENTILATION DES DÉPENSES.

DÉPENSES SPÉCIALES.		Report. . . fr. 6,108,797
<i>1^o Service des contributions directes.</i>		
Conservation du cadastre.	448,660	Masse d'habillement 8,566
Indemnités aux géomètres	88,135	Frais d'escorte de la douane 21,112
— aux receveurs pour confection des rôles des contributions directes	95,217	Police douanière 1,919
— aux receveurs pour copies des rôles des contributions directes	55,670	Frais d'expertise en matière de douane 512
— aux experts de la contribution personnelle.	75,660	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de distilleries et brasseries clandestines, etc. 1,605
— aux répartiteurs pour les patentes	55,050	Loyer, ameublement, entretien des locaux, etc. 85,556
— aux porteurs de contraintes.	42,610	Construction et acquisitions de bâtiments, etc. 778
— pour transcriptions de mutations cadastrales.	44,785	
	<u>883,805</u>	TOTAL. fr. 6,228,445
<i>2^o Service des douanes et des accises.</i>		<i>5^o Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>
Traitement de l'inspecteur général des douanes sur les chemins de fer	8,292	Traitements des essayeurs 39,799
— de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	5,000	
— des contrôleurs des douanes.	167,500	DÉPENSES COMMUNES
— des lieutenants	85,996	A RÉPARTIR ENTRE LES DIVERS SERVICES D'APRÈS L'ENSEMBLE DES RECETTES.
— des sous-lieutenants	100,800	Surveillance générale. 505,846
— des brigadiers	648,515	Traitements des contrôleurs des contributions directes, accises et comptabilité 401,948
— des sous-brigadiers.	568,200	— fixes des receveurs 189,006
— des préposés.	2,512,927	Remises proportionnelles et indemnités. 1,840,732
— des préposés temporaires.	487,235	Suppléments de traitements extraordinaires 228,370
— des matelots	66,565	Traitements temporaires 54,849
— des mousses	2,400	Frais de bureau et de tournées 80,332
— des vérificateurs	247,750	Salaire des expéditionnaires des directions 25,964
— des commis aux écritures.	192,017	Frais de déplacement des employés. 4,716
— des commis des accises	677,484	Impressions, registres, papiers. 42,004
— des sous-contrôleurs	54,998	Ports de lettres, transport de matériel, etc. 3,414
Indemnités de résidence.	255,154	
— aux commis ambulants du service des accises	50,588	TOTAL. fr. 3,175,190
	<u>A REPORTER. fr. 6,108,797</u>	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

ANNEXE N° 2.



LISTE

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1874,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

1° Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUFES?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMME.	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
1	4518	2 mars 1874	Sous-brigadier des douanes	19	65	Marié	•	•	Age avancé
2	4519	Id.	Brigadier des douanes	19	59	Id.	•	•	Infirmités
5	4520	Id.	Commis des accises	19	59	Id.	1	16	Id.
4	4521	Id.	Receveur des contributions	24	54	Id.	3	16 14 12	Id.
3	4522	Id.	Sous-brigadier des douanes	22	65	Veuf	1	16	Age avancé
6	4525	Id.	Vérificateur des douanes	22	65	Marié	2	17 15	Id.
7	4524	Id.	Contrôleur des contributions	25	69	Id.	•	•	Id.
8	4525	Id.	Sous-brigadier des douanes	26	67	Id.	•	•	Id.
9	4526	Id.	Brigadier des douanes	25	65	Id.	•	•	Id.
10	4527	Id.	Garde forestier	50	68	Id.	•	•	Id.
11	4528	4 mai 1874	Id.	21	69	Id.	2	16 14	Id.
12	4529	Id.	Géomètre du cadastre	16	54	Id.	•	•	Infirmités
15	4550	Id.	Id.	25	68	Id.	•	•	Age avancé
14	4551	Id.	Commis aux écritures	20	62	Id.	•	•	Infirmités
15	4552	Id.	Commis des accises	56	67	Id.	•	•	Age avancé
16	4553	Id.	Brigadier des douanes	25	65	Id.	•	•	Id.
17	4554	Id.	Id.	25	65	Id.	•	•	Id.
18	4555	Id.	Id.	19	65	Id.	•	•	Id.
19	4556	Id.	Id.	18	59	Id.	•	•	Infirmités
20	4557	Id.	Id.	18	59	Id.	•	•	Id.
21	4558	Id.	Sous-brigadier des douanes	52	68	Id.	2	17 11	Age avancé
22	4559	Id.	Id.	20	63	Id.	•	•	Infirmités
25	4540	Id.	Préposé des douanes	21	55	Id.	5	15 10 6	Id.
24	4541	Id.	Id.	21	65	Veuf	•	•	Age avancé
25	4542	Id.	Id.	23	54	Marié	•	•	Infirmités
26	4545	Id.	Vérificateur des douanes	24	66	Veuf	•	•	Age avancé
27	4544	Id.	Contrôleur des contributions	28	70	Marié	•	•	Id.
28	4545	Id.	Préposé des douanes	20	60	Veuf	1	10	Infirmités
29	4546	Id.	Id.	18	59	Célibataire	•	•	Id.
50	4547	Id.	Brigadier des douanes	26	66	Marié	5	11 2 0	Age avancé

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1874.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1866, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,100	51 9 "	"	9 9 "	41 8 "	755	1 ^{er} janv. 1874.	15	Maximum.
1,400	55 4 "	"	6 11 "	40 5 "	955	Id.	15	Id.
1,500	50 4 "	"	10 2 "	40 0 "	1,000	Id.	15	Id.
2,001	"	50 " "	"	30 " "	925	Id.	"	
1,100	56 1 25	"	1 11 5	38 1 "	735	Id.	15	Id.
5,000	8 6 "	52 11 "	3 1 "	44 6 "	2,000	Id.	15	Id.
5,000	"	44 11 "	"	44 11 "	5,535	Id.	15	Id.
1,100	41 4 "	"	"	41 4 "	755	Id.	15	Id.
1,400	41 7 "	"	"	41 7 "	935	Id.	15	Id.
650	57 2 "	"	"	57 2 "	455	1 ^{er} fév. 1874.	15	Id.
450	47 8 "	"	"	47 8 "	500	Id.	15	Id.
2,270	"	57 10 "	"	57 10 "	1,521	1 ^{er} mars 1874.	59	Id.
2,800	"	45 7 "	"	45 7 "	1,866	Id.	15	Id.
2,200	25 9 "	10 11 "	1 10 "	58 6 "	1,401	Id.	"	
1,000	30 10 "	"	"	50 10 "	560	Id.	"	
1,400	42 4 "	"	"	42 4 "	955	Id.	15	Id.
1,400	40 1 "	"	"	40 1 "	935	Id.	15	Id.
1,400	57 9 "	"	7 6 "	45 5 "	935	Id.	15	Id.
1,400	55 7 "	"	7 1 "	40 8 "	935	Id.	15	Id.
1,400	55 9 "	"	7 " "	40 9 "	935	Id.	15	Id.
1,100	55 8 "	"	"	55 8 "	715	Id.	"	
1,100	54 1 "	"	"	54 1 "	681	Id.	"	
1,000	54 1 "	"	"	54 1 "	619	Id.	"	
1,000	54 1 "	"	"	54 1 "	619	Id.	"	
1,000	50 5 "	"	"	50 5 "	555	Id.	"	
2,500	54 8 "	7 8 "	"	42 4 "	1,666	Id.	15	Id.
5,000	"	42 11 "	"	42 11 "	5,301	Id.	15	Id.
1,000	50 " "	"	7 9 "	57 9 "	664	Id.	"	
1,000	29 9 "	"	7 11 "	37 8 "	602	Id.	"	
1,400	40 5 "	"	"	40 5 "	935	Id.	15	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONIÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMBRE.	ÂGE.	
51	4548	4 mai 1874 . . .	Brigadier forestier.	22	64	Veuf	»	»	Infirmités . . .
52	4549	Id.	Id.	25	71	Id.	»	»	Age avancé. . .
53	4550	Id.	Inspecteur de l'enregistrement. . .	27	57	Marié.	5	15 14 12 11 8	Infirmités . . .
54	4551	Id.	Receveur des successions.	18	65	Veuf	»	»	Age avancé . . .
55	4552	4 juillet 1874 . . .	Brigadier des douanes	25	65	Marié.	2	14 12	Id.
56	4553	Id.	Id.	24	65	Id.	»	»	Id.
57	4554	Id.	Sous-brigadier des douanes.	51	65	Célibataire	»	»	Infirmités . . .
58	4555	Id.	Contrôleur du cadastre	21	69	Id.	»	»	Age avancé . . .
59	4556	Id.	Receveur des contributions.	24	55	Id.	»	»	Infirmités . . .
40	4557	16 août 1874 . . .	Id. en disponibilité	38	68	Marié.	»	»	Age avancé . . .
41	4558	4 juillet 1874 . . .	Brigadier des douanes	21	65	Id.	1	17	Id.
42	4559	Id.	Sous-brigadier des douanes.	27	65	Id.	»	»	Id.
43	4560	Id.	Id.	25	65	Id.	»	»	Id.
44	4561	Id.	Préposé des douanes	25	65	Veuf	1	16	Id.
45	4562	Id.	Id.	22	65	Marié.	2	16 14	Id.
46	4563	Id.	Id.	26	64	Id.	»	»	Infirmités . . .
47	4564	Id.	Id.	20	54	Id.	2	16 15	Id.
48	4565	Id.	Id.	21	65	Célibataire	»	»	Id.
49	4566	Id.	Id.	27	60	Marié.	2	17 15	Id.
50	4567	Id.	Brigadier des douanes	24	54	Veuf	5	15 12 8	Id.
51	4568	Id.	Id.	18	58	Id.	»	»	Id.
52	4569	Id.	Id.	25	65	Marié.	5	16 15 9 5 2	Age avancé . . .
53	4570	Id.	Sous-brigadier des douanes.	22	65	Id.	»	»	Infirmités . . .
54	4571	Id.	Vérificateur des douanes.	23	61	Id.	1	11	Id.
55	4572	Id.	Brigadier des douanes	25	65	Id.	1	14	Age avancé . . .
56	4573	Id.	Préposé des douanes	20	65	Id.	3	17 15 12	Infirmités . . .
57	4574	Id.	Id.	18	57	Célibataire	»	»	Id.
58	4575	Id.	Id.	19	65	Marié.	»	»	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.	Francs.			
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
800	38 10 "	"	2 9 "	41 7 "	555	1 ^{er} avril 1874.	15	Maximum.
725	46 1 "	"	"	46 1 "	485	Id.	15	Id.
6,891	"	50 9 "	"	50 9 "	3,250	Id.	"	
7,506	"	46 "	"	46 "	3,500	1 ^{er} mai 1874.	15	Id.
1,400	41 6 "	"	"	41 6 "	955	Id.	15	Id.
1,400	41 4 "	"	"	41 4 "	955	Id.	15	Id.
1,100	51 9 "	"	"	51 9 "	655	Id.	"	
4,056	"	48 1 "	"	48 1 "	2,704	1 ^{er} juin 1874.	15	Id.
2,000	24 5 "	"	6 7 "	50 10 "	1,084	Id.	"	
2,591	"	50 1 "	"	50 1 "	1,104	Id.	"	
1,400	59 2 "	"	5 7 "	42 9 "	955	Id.	15	Id.
1,068	57 7 "	"	"	57 7 "	712	Id.	15	Id.
1,100	40 2 "	"	"	40 2 "	755	Id.	15	Id.
1,000	51 6 21	"	7 9 9	59 4 "	606	Id.	15	Id.
1,000	55 9 "	"	7 1 "	42 10 "	606	Id.	15	Id.
1,000	56 10 "	"	"	56 10 "	666	Id.	15	Id.
1,000	28 6 "	"	6 1 "	54 7 "	611	Id.	"	
1,000	55 11 22	"	7 9 8	41 0 "	666	Id.	15	Id.
1,000	54 1 "	"	"	54 1 "	619	Id.	"	
1,400	59 6 "	"	"	59 6 "	955	Id.	15	Id.
1,400	51 5 "	"	7 8 "	58 11 "	955	Id.	15	Id.
1,400	40 2 "	"	"	40 2 "	955	Id.	15	Id.
1,100	40 7 "	"	"	40 7 "	755	Id.	15	Id.
2,258	25 2 "	12 11 "	"	58 1 "	1,481	Id.	"	
1,400	55 5 "	"	6 1 "	41 6 "	955	Id.	15	Id.
1,000	20 11 "	"	8 5 "	58 2 "	666	Id.	15	Id.
1,000	50 5 25	"	7 0 5	58 5 "	666	Id.	15	Id.
1,000	54 4 "	"	9 2 "	45 6 "	666	Id.	15	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS de registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVOIENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	
			lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		SOUS-18	AGE.		
			Ans.	Ans.			Ans.		
59	4376	4 juillet 1874	Préposé des douanes	22	57	Marié	•	•	Infirmités
60	4377	Id.	Brigadier des douanes	21	67	Id.	•	•	Age avancé
61	4378	Id.	Sous-brigadier des douanes	24	66	Id.	•	•	Id.
62	4379	Id.	Id.	19	65	Id.	•	•	Id.
65	4580	Id.	Proposé des douanes	59	70	Célibataire	•	•	Id.
64	4581	Id.	Sous-brigadier des douanes	19	65	Id.	•	•	Id.
65	4582	12 sept. 1874	Receveur des contributions	27	71	Veuf	•	•	Id.
66	4583	4 juillet 1874	Préposé des douanes	19	55	Marié	•	•	Infirmités
67	4584	12 sept. 1874	Receveur des contributions	20	58	Célibataire	•	•	Id.
68	4585	4 juillet 1874	Brigadier des douanes	16	65	Marié	•	•	Age avancé
69	4586	Id.	Commis des accises	19	62	Id.	•	•	Infirmités
70	4587	Id.	Préposé des douanes	22	54	Id.	•	•	Id.
71	4588	Id.	Contrôleur des douanes	21	66	Id.	•	•	Age avancé
72	4589	12 sept. 1874	Commis des accises	21	45	Célibataire	•	•	Infirmités
73	4590	4 juillet 1874	Brigadier forestier	18	72	Marié	1	17	Age avancé
74	4591	12 sept. 1874	Conservateur des hypothèques	22	69	Id.	1	15	Id.
75	4592	Id.	Receveur des contributions	26	66	Veuf	•	•	Id.
76	4595	2 janvier 1875	Id.	25	70	Id.	•	•	Id.
77	4594	12 sept. 1874	Garde forestier	29	65	Marié	4	17 15 12 9	Age avancé
78	4595	Id.	Commis des accises	21	62	Id.	•	•	Infirmités
79	4596	Id.	Brigadier des douanes	25	64	Id.	•	•	Id.
80	4597	Id.	Sous-brigadier des douanes	18	60	Id.	•	•	Id.
81	4598	4 nov. 1874	Id.	20	59	Id.	•	•	Id.
82	4599	12 sept. 1874	Préposé des douanes	27	61	Id.	•	•	Id.
83	4400	Id.	Id.	21	55	Id.	4	15 12 8 2	Id.
84	4401	4 nov. 1874	Id.	50	45	Célibataire	•	•	Id.
85	4402	12 sept. 1874	Géomètre du cadastre	55	68	Veuf	•	•	Age avancé
86	4405	4 nov. 1874	Brigadier des douanes	18	59	Marié	•	•	Infirmités
87	4404	Id.	Id.	21	57	Id.	1	5	Id.
88	4405	Id.	Préposé des douanes	19	55	Id.	5	15 11 9	Id.
89	4406	Id.	Contrôleur des douanes	25	65	Veuf	•	•	Id.
90	4407	Id.	Receveur des contributions	19	58	Célibataire	•	•	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1866, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,000	55 5 "	"	"	55 5 "	645	1 ^{er} juin 1874.	"	
1,400	40 6 "	"	"	40 6 "	955	Id.	15	Maximum.
1,100	41 11 "	"	"	41 11 "	755	Id.	15	Id.
1,100	50 5 21	"	5 7 9	45 1 "	755	Id.	15	Id.
1,000	50 5 "	"	"	50 5 "	555	Id.	"	
1,068	50 9 "	"	9 11 "	40 8 "	712	Id.	15	Id.
5,880	"	45 10 "	"	45 10 "	2,586	Id.	15	Id.
1,350	27 2 "	"	7 5 "	54 7 "	820	Id.	"	
1,900	17 2 25	12 6 "	8 1 5	57 10 "	1,197	Id.	"	
1,400	40 2 "	"	9 6 "	40 8 "	955	Id.	59 et 15	Id.
1,200	55 " "	"	8 1 "	41 1 "	800	Id.	15	Id.
1,000	51 6 "	"	"	51 6 "	572	Id.	"	
5,600	44 7 "	"	"	44 7 "	2,400	Id.	"	
1,500	21 10 "	"	"	21 10 "	595	Id.	"	
778	45 2 "	"	4 10 "	55 " "	518	1 ^{er} juill. 1874.	15	Id.
7,250	"	46 8 "	"	46 8 "	5,500	Id.	15	Id.
2,858	"	41 5 "	"	41 5 "	1,801	Id.	"	
2,000	51 5 "	16 9 "	"	48 " "	1,555	Id.	15	
400	55 4 "	"	"	55 4 "	256	Id.	"	Id.
1,500	50 9 "	"	5 9 "	54 6 "	925	1 ^{er} sept. 1874.	"	
1,400	40 8 "	"	"	40 8 "	955	Id.	15	Id.
1,100	35 4 "	"	7 11 "	41 5 "	755	Id.	15	Id.
1,100	28 " "	"	8 6 "	56 6 "	705	Id.	"	
1,000	55 " "	"	"	55 " "	656	Id.	"	
1,000	27 6 "	"	7 9 "	35 5 "	619	Id.	"	
955	14 9 "	"	"	14 9 "	250	Id.	"	
2,610	"	54 10 "	"	54 10 "	1,598	Id.	"	
1,370	51 9 20	"	7 11 10	59 9 "	915	Id.	59 et 15	Id.
1,400	56 5 "	"	"	56 5 "	922	Id.	"	
1,000	24 4 "	"	7 9 "	52 1 "	561	Id.	"	
4,200	"	57 4 "	"	57 4 "	2,412	Id.	"	
2,210	4 11 "	25 1 "	7 2 "	57 2 "	1,204	Id.	6	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou veufs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 16 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		SOUS- AGE.	AGE.	
91	4408	12 sept. 1874 .	Contrôleur des contributions . . .	51	65	Marié . . .	"	"	Age avancé . .
92	4409	4 octobre 1874.	Receveur des contributions . . .	28	61	Veuf . . .	"	"	Infirmités . . .
95	4410	Id. . .	Id.	18	60	Marié . . .	2	17 14	Id.
94	4411	Id. . .	Conservateur des hypothèques . .	22	65	Id.	"	"	Age avancé . .
95	4412	Id. . .	Garde forestier	25	72	Veuf . . .	"	"	Id.
96	4415	12 sept. 1874 .	Vérificateur des douanes	54	70	Célibataire .	"	"	Id.
97	4414	Id. . .	Brigadier des douanes	19	62	Veuf . . .	"	"	Infirmités . . .
98	4415	4 nov. 1874.	Préposé des douanes	19	65	Marié . . .	"	"	Age avancé . .
99	4416	Id. . .	Receveur des contributions . . .	24	72	Id.	"	"	Id.
100	4417	Id. . .	Id.	21	72	Veuf . . .	"	"	Id.
101	4418	Id. . .	Préposé des douanes	18	65	Célibataire .	"	"	Id.
102	4419	Id. . .	Receveur des contributions . . .	24	65	Marié . . .	"	"	Id.
103	4420	Id. . .	Premier commis au bureau de la masse d'habillement.	19	71	Id.	"	"	Id.
104	4421	Id. . .	Receveur des contributions . . .	21	65	Célibataire .	"	"	Id.
105	4422	Id. . .	Garde forestier	22	68	Id.	"	"	Id.
106	4425	Id. . .	Receveur des contributions . . .	29	59	Marié . . .	5	17 15 10	Infirmités . . .
107	4424	Id. . .	Garde forestier	19	59	Id.	"	"	Id.
108	4425	Id. . .	Receveur des contributions . . .	25	69	Veuf . . .	"	"	Age avancé . .
109	4426	Id. . .	Id.	22	64	Marié . . .	"	"	Infirmités . . .
110	4427	Id. . .	Id.	19	59	Id.	"	"	Id.
111	4428	2 janvier 1875.	Brigadier des douanes	18	62	Veuf . . .	"	"	Id.
112	4429	Id. . .	Id.	21	65	Id.	"	"	Id.
113	4430	Id. . .	Id.	19	60	Marié . . .	1	8	Id.
114	4431	Id. . .	Id.	22	65	Id.	"	"	Age avancé . .
115	4432	Id. . .	Id.	25	65	Id.	1	12	Id.
116	4455	Id. . .	Préposé des douanes	21	48	Célibataire .	"	"	Infirmités . . .
117	4454	Id. . .	Id.	19	61	Marié . . .	"	"	Id.
118	4435	Id. . .	Id.	21	61	Veuf . . .	"	"	Id.
119	4456	Id. . .	Id.	20	59	Célibataire .	"	"	Id.
120	4457	Id. . .	Id.	22	66	Marié . . .	1	12	Age avancé . .
121	4438	Id. . .	Id.	19	67	Id.	5	16 15 8	Id.
122	4430	Id. . .	Commis des accises	19	60	Id.	"	"	Infirmités . . .
123	4440	Id. . .	Préposé des douanes	25	65	Id.	1	16	Age avancé . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 31 juillet 1864, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
4,200	1 5 "	33 1 "	"	34 6 "	2,245	1 ^{er} sept. 1874.	o	
2,307	22 11 "	9 5 "	"	32 4 "	1,293	Id.	"	
1,983	17 5 "	16 " "	8 2 "	41 7 "	1,522	Id.	59 et 13	
9,422	"	43 2 "	"	45 2 "	3,500	Id.	13	Maximum.
600	47 4 "	"	"	47 4 "	406	Id.	13	Id.
1,500	28 9 "	7 5 "	"	36 2 "	955	Id.	"	
1,400	33 10 20	"	9 6 1	43 5 "	953	Id.	13	Id.
1,000	59 2 "	"	4 2 "	45 4 "	666	Id.	13	Id.
2,147	18 11 "	29 4 "	"	48 3 "	1,431	Id.	13	Id.
2,000	19 4 "	11 9 "	4 11 "	36 " "	1,215	Id.	"	
1,000	51 " "	"	9 11 "	40 11 "	666	Id.	59 et 13	Id.
2,309	"	41 6 "	"	41 6 "	1,474	Id.	"	
2,700	"	41 6 "	4 10 "	46 4 "	1,800	1 ^{er} oct. 1874.	13	Id.
2,999	"	41 11 "	"	41 11 "	1,953	Id.	6	
150	46 4 "	"	"	46 4 "	100	1 ^{er} nov. 1875.	13	Id.
2,000	25 1 "	6 3 "	"	29 4 "	1,051	Id.	"	
350	24 10 "	"	9 1 "	33 11 "	325	Id.	"	
6,050	"	44 " "	"	44 " "	3,500	1 ^{er} déc. 1874.	13	Id.
2,635	28 8 "	13 1 "	"	41 9 "	1,770	Id.	13	Id.
5,249	15 5 "	18 5 "	6 8 "	40 6 "	3,489	Id.	13	Id.
1,400	36 8 "	"	6 4 "	43 " "	933	Id.	13	Id.
1,400	34 4 "	"	6 11 "	41 5 "	933	Id.	13	Id.
1,585	32 7 "	"	7 11 "	40 6 "	923	Id.	13	Id.
1,400	42 7 "	"	"	42 7 "	933	Id.	13	Id.
1,400	41 5 "	"	"	41 5 "	933	Id.	13	Id.
968	16 4 "	"	3 " "	19 4 "	332	Id.	"	
1,000	50 6 "	"	7 10 "	38 4 "	666	Id.	13	Id.
1,000	40 2 "	"	"	40 2 "	666	Id.	13	Id.
1,000	31 9 "	"	7 11 "	39 8 "	666	Id.	13	Id.
1,000	33 11 "	"	6 8 "	40 7 "	666	Id.	13	Id.
1,000	35 3 "	"	9 4 "	44 7 "	666	Id.	13	Id.
1,500	32 " 27	"	7 3 3	39 4 "	1,000	Id.	13	Id.
1,000	36 2 18	"	5 5 12	41 8 "	666	Id.	13	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		KOMBE.	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
124	4441	2 janvier 1875.	Préposé des douanes	22	66	Marié . . .	6	10 15 11 8 5 2	Age avancé. . .
125	4442	Id.	Receveur des contributions	22	71	Id.	3	16 13 12	Id.
126	4445	Id.	Id.	28	69	Id.	3	17 14 14	Id.
127	4444	Id.	Id.	50	72	Id.	2	17 15	Id.
128	4445	Id.	Id.	21	46	Veuf	0	»	Infirmités . . .
129	4446	Id.	Brigadier forestier	29	55	Marié	1	13	Id.
130	4447	Id.	Brigadier des douanes	22	65	Id.	»	»	Age avancé. . .
131	4448	Id.	Préposé des douanes	22	59	Id.	0	»	Infirmités . . .
132	4449	Id.	Commis des accises	21	65	Id.	»	»	Age avancé. . .
133	4450	Id.	Garde forestier	25	67	Id.	»	»	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.								MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.				
	ANNÉES DE SERVICES															
	ACTIFS.			SÉDENTAIRES.			MILITAIRES.						TOTAL.			
Francs	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	Francs.						
1,000	28	6	25	"			8	6	5	44	1	"	660	1 ^{er} déc. 1874.	15	Maximum.
5,224	25	11	"	25	"	"	"			48	11	"	5,842	Id.	15	Id.
4,642	2	9	"	58	7	"	"			41	4	"	2,087	Id.	"	
2,205	24	4	"	17	9	"	"			42	1	"	1,510	Id.	15	Id.
2,221	"	"	"	25	4	"	"			25	4	"	865	Id.	"	
1,000	26	5	"	"	"	"	"			26	5	"	477	Id.	"	
1,525	42	1	"	"	"	"	"			42	1	"	885	Id.	15	Id.
1,000	57	1	"	"	"	"	"			57	1	"	666	Id.	15	Id.
1,500	57	1	"	"	"	"	"			57	1	"	1,000	Id.	15	Id.
700	44	6	"	"	"	"	"			44	6	"	466	Id.	15	Id.
TOTAL . . . fr.										148,680						

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1874.

NOMBRE D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	LES PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
1	66	75	1 avril 1865.	30 nov. 1873.	8 8	Décès	365	Veuve.
2	55	65	1 janvier 1864.	31 déc. 1873.	10 "	Id.	375	Id.
3	57	71	1 mai 1860.	Id.	15 8	Id.	351	"
4	65	66	1 janvier 1873.	30 nov. 1873.	0 11	Id.	658	Veuve.
5	62	64	1 août 1871	31 déc. 1873.	2 5	Id.	466	Id.
6	54	67	1 juin 1861.	30 nov. 1873.	12 6	Id.	501	"
7	62	70	1 septemb. 1865.	Id.	8 5	Id.	740	"
8	66	79	1 juillet 1861.	31 déc. 1873.	12 6	Id.	5,426	Veuve.
9	56	63	1 mars 1862.	Id.	11 10	Id.	440	Id.
10	59	61	1 septemb. 1871.	30 nov. 1873.	2 5	Id.	396	Id.
11	63	69	1 juin 1869.	31 octobre 1873.	4 5	Id.	1,155	"
12	57	66	1 septemb. 1864.	31 déc. 1873.	9 4	Id.	668	Veuve.
13	58	76	1 décemb. 1855.	30 nov. 1873.	18 "	Id.	455	"
14	55	75	1 mars 1854.	31 octobre 1873.	19 8	Id.	465	Veuve.
15	53	72	1 juin 1855.	30 nov. 1873.	18 6	Id.	457	Id.
16	58	60	1 février 1872.	31 octobre 1873.	1 9	Id.	666	Id.
17	65	72	1 avril 1867.	30 nov. 1873.	6 8	Id.	900	Id.
18	46	55	1 avril 1865.	Id.	8 8	Id.	205	"
19	65	69	1 mars 1870.	31 déc. 1873.	5 10	Id.	615	Veuve.
20	41	56	1 mars 1859.	30 nov. 1873.	14 9	Id.	270	Id.
21	66	73	1 avril 1867.	Id.	6 8	Id.	720	"
22	53	75	1 novemb. 1851.	31 déc. 1873.	22 2	Id.	669	"
23	57	82	1 février 1849.	30 nov. 1873.	24 10	Id.	581	Veuve.
24	65	71	1 juin 1868.	Id.	5 6	Id.	925	Id.
25	74	91	1 décemb 1856.	Id.	17 "	Id.	315	Id.
26	65	69	1 décemb. 1869.	31 août 1873.	5 9	Id.	1,141	Id.
27	75	89	1 septemb. 1859.	30 sept. 1873.	14 1	Id.	1,271	Id.
28	48	68	1 septemb. 1855.	31 janvier 1874.	20 5	Id.	269	"
29	65	67	1 janvier 1872.	Id.	2 1	Id.	5,000	"
30	55	55	1 décemb. 1873.	31 déc. 1873.	0 1	Id.	484	"
31	66	74	1 février 1860.	30 nov. 1873.	7 10	Id.	50	"
32	56	70	1 février 1860.	31 août 1873.	15 7	Id.	555	Veuve.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

NUMÉRO D'ORDRE	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entre en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
33	65	75	1 septemb. 1865.	31 janvier 1874.	10 5	Décès.	808	Veuve.
34	64	75	1 mars 1865.	Id.	10 11	Id.	558	Id.
35	69	75	1 juillet 1868.	31 déc. 1875.	5 6	Id.	430	Id.
36	77	87	1 janvier 1864.	Id.	10 "	Id.	52	"
37	60	65	1 août 1869.	Id.	5 5	Id.	2,639	Veuve.
38	65	75	1 septemb. 1865.	31 déc. 1875.	8 4	Id.	1,696	Id.
39	72	80	1 septemb. 1865.	31 janvier 1874.	8 5	Id.	1,692	"
40	59	71	1 septemb. 1861.	Id.	12 5	Id.	517	"
41	67	89	1 mars 1852.	31 déc. 1875.	21 10	Id.	274	"
42	61	79	1 mars 1856.	Id.	17 10	Id.	646	"
43	75	84	1 janvier 1865.	28 février 1874.	11 2	Id.	5,000	"
44	66	75	1 septemb. 1864.	31 déc. 1875.	9 4	Id.	2,239	"
45	55	68	1 septemb. 1858.	31 janvier 1874.	15 3	Id.	1,019	Veuve.
46	58	58	1 août 1875.	31 octobre 1875.	0 5	Id.	2,781	Id.
47	55	77	1 juin 1852.	31 janvier 1874.	21 8	Id.	512	"
48	60	75	1 mai 1860	31 mai 1875.	15 1	Id.	428	Veuve.
49	59	59	1 décemb. 1875.	31 déc. 1875.	0 1	Id.	750	Id.
50	55	66	1 janvier 1865.	31 mars 1874.	11 3	Id.	505	"
51	65	65	1 décemb. 1875.	Id.	0 4	Id.	1,552	Veuve.
52	55	79	1 décemb. 1847.	Id.	26 4	Id.	508	"
53	69	86	1 avril 1857.	Id.	17 "	Id.	5,000	"
54	65	71	1 octobre 1867.	31 janvier 1874.	6 4	Id.	66	Veuve.
55	52	55	1 août 1871.	28 février 1874.	2 7	Id.	687	Id.
56	75	80	1 avril 1867.	31 mars 1874.	7 "	Id.	518	Id.
57	57	65	1 janvier 1868.	31 janvier 1874.	6 1	Id.	649	"
58	55	60	1 janvier 1867.	28 février 1874.	7 2	Id.	569	"
59	65	68	1 juin 1869.	31 mars 1874.	4 10	Id.	584	"
60	54	79	1 mars 1849.	Id.	25 1	Id.	687	"
61	65	88	1 août 1851.	Id.	22 8	Id.	759	"
62	51	72	1 janvier 1855	31 janvier 1874.	21 1	Id.	255	Veuve.
63	59	78	1 mai 1855.	31 mars 1874.	18 11	Id.	721	"
64	65	69	1 septemb. 1870.	30 avril 1874.	5 8	Id.	2,800	"
65	65	82	1 mars 1857.	Id.	17 2	Id.	1,866	"
66	66	82	1 juillet 1858.	31 mars 1874	15 9	Id.	501	Veuve.
67	67	70	1 mai 1862.	30 avril 1874.	12 "	Id.	402	"
68	65	75	1 octobre 1864.	Id.	9 7	Id.	2,450	Veuve.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
60	50	09	1 février 1855.	30 avril 1874.	10 5	Décès.	508	"
70	48	50	1 janvier 1856.	31 mars 1874.	8 5	Id.	441	Veuve.
71	52	74	1 juin 1852.	28 février 1874.	21 0	Id.	511	Id.
72	69	86	1 juin 1857.	30 avril 1874.	16 11	Id.	1,277	Id.
73	57	75	1 mai 1855.	28 février 1875.	17 10	Id.	605	"
74	76	77	1 mars 1875.	28 février 1874.	1 "	Id.	5,755	"
75	45	70	1 février 1849.	31 janvier 1874.	25 "	Id.	528	"
76	68	85	1 juin 1859.	31 mars 1874.	14 10	Id.	652	Veuve.
77	60	65	1 juin 1869.	31 janvier 1874.	4 8	Id.	885	"
78	55	80	1 décemb. 1847.	31 mai 1874.	26 0	Id.	655	Veuve.
79	52	62	1 février 1864.	31 mars 1874.	10 2	Id.	541	Id.
80	65	85	1 juillet 1854.	31 janvier 1874.	19 7	Id.	4,282	"
81	66	69	1 mars 1871.	31 mars 1874.	5 1	Id.	1,106	"
82	61	86	1 janvier 1849.	Id.	25 5	Id.	654	"
85	54	68	1 mars 1860.	31 mai 1874.	14 5	Id.	316	"
84	41	65	1 janvier 1855.	30 juin 1874.	21 0	Id.	225	"
85	65	68	1 décemb. 1871.	Id.	2 7	Id.	5,500	Veuve.
86	55	66	1 septemb. 1865.	31 mai 1874.	10 9	Id.	595	"
87	54	65	1 janvier 1865.	Id.	9 5	Id.	626	Veuve.
88	62	81	1 décemb. 1855.	30 juin 1874.	18 7	Id.	981	Id.
89	65	74	1 juillet 1865.	31 mai 1874.	8 11	Id.	740	"
90	55	58	1 mars 1871.	Id.	5 5	Id.	5,526	Veuve.
91	68	76	1 mars 1866.	Id.	8 5	Id.	256	Id.
92	72	78	1 août 1868.	30 juin 1874.	5 11	Id.	5,000	Id.
95	71	78	1 août 1867.	Id.	6 11	Id.	4,291	"
94	70	75	1 janvier 1872.	Id.	2 6	Id.	978	"
95	54	75	1 février 1855.	Id.	21 5	Id.	595	Veuve.
96	65	70	1 juin 1869.	31 juillet 1874.	5 2	Id.	1,200	"
97	64	72	1 août 1866.	31 mai 1874.	7 10	Id.	710	Veuve.
98	55	77	1 juillet 1850.	30 juin 1874.	24 "	Id.	618	Id.
99	70	88	1 mars 1856.	31 juillet 1874.	18 5	Id.	337	"
100	59	67	1 février 1866.	30 juin 1874.	8 5	Id.	637	Veuve.
101	64	75	1 janvier 1864.	31 juillet 1874.	10 7	Id.	676	Id.
102	65	88	1 janvier 1852.	Id.	22 7	Id.	1,080	"
103	55	76	1 février 1852.	Id.	22 6	Id.	510	Veuve.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1876.

NOMBRE D'ORDRE.	AGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
104	55	70	1 février 1860.	31 juillet 1874.	14 6	Décès.	595	"
105	65	65	1 janvier 1874.	31 mai 1874.	0 5	Id.	925	Veuve.
106	57	75	1 décemb. 1856.	Id.	17 6	Id.	008	Id.
107	58	50	1 janvier 1875.	Id.	1 5	Id.	666	"
108	58	69	1 mai 1865.	Id.	11 1	Id.	050	"
109	57	76	1 août 1855.	31 août 1874.	19 1	Id.	508	"
110	63	65	1 janvier 1875.	Id.	1 8	Id.	755	Veuve.
111	62	66	1 décemb. 1870.	Id.	3 9	Id.	755	Id.
112	66	71	1 juin 1869.	30 avril 1874.	4 11	Id.	953	"
115	49	55	1 janvier 1868.	Id.	6 4	Id.	581	"
114	55	57	1 février 1875.	30 sept. 1874.	1 8	Id.	670	Veuve.
115	59	60	1 juin 1875.	31 juillet 1874.	1 2	Id.	955	Id.
116	49	50	Id.	31 août 1874.	1 5	Id.	560	Id.
117	68	78	1 janvier 1865.	30 sept. 1874.	0 9	Id.	3,500	"
118	59	61	1 décemb. 1870.	30 avril 1875.	2 5	Id.	564	Veuve.
119	65	69	1 mars 1869.	Id.	4 2	Id.	258	Id.
120	58	76	1 décemb. 1855.	31 mai 1875.	17 6	Id.	652	"
121	67	85	1 août 1857.	31 octob. 1875.	16 3	Id.	271	"
122	68	79	1 janvier 1865.	31 mai 1874.	11 5	Id.	2,742	Veuve.
125	58	77	1 janvier 1856.	31 août 1874.	18 8	Id.	800	"
124	65	69	1 janvier 1869.	Id.	5 8	Id.	955	"
125	68	76	1 février 1867.	30 sept. 1874.	7 8	Id.	560	"
126	65	77	1 octobre 1860.	31 août 1874.	15 11	Id.	775	"
127	56	65	1 juillet 1867.	Id.	7 2	Id.	1,396	"
128	68	89	1 août 1855.	30 juin 1874.	20 11	Id.	266	"
129	56	77	1 mars 1854.	31 août 1874.	20 6	Id.	726	"
150	56	75	1 juin 1855.	31 juillet 1874.	19 2	Id.	905	"
151	60	82	1 juillet 1852.	31 août 1874.	22 2	Id.	3,790	"
152	57	68	1 mai 1865.	30 sept. 1874.	11 5	Id.	751	Veuve.
155	65	72	1 janvier 1866.	Id.	8 9	Id.	591	Id.
154	79	87	1 novemb. 1866.	31 août 1874.	7 10	Id.	205	"
155	65	70	1 décemb. 1869.	30 sept. 1874.	4 10	Id.	935	Veuve.
156	74	79	1 juin 1869.	31 octob. 1874.	5 5	Id.	3,500	Id.
157	59	61	1 janvier 1875.	Id.	1 10	Id.	953	Id.
158	56	71	1 septemb. 1859.	30 juin 1874.	14 10	Id.	601	"

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1876.

NUMÉRO D'ORDRE.	AGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles les restes se sont éteints				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
139	68	79	1 novemb. 1865.	30 juin 1874.	10 8	Décès.	4,971	Veuve
140	68	80	1 janvier 1865.	31 octobre 1874.	11 10	Id.	2,553	Id.
141	54	75	1 avril 1851.	Id.	20 7	Id.	586	Id.
142	56	85	1 juin 1845.	31 août 1874.	29 3	Id.	515	"
143	45	71	1 janvier 1840.	31 juillet 1874.	25 7	Id.	590	"
144	65	70	1 juin 1869.	31 août 1874.	5 5	Id.	684	"
145	65	67	1 mars 1875.	30 sept. 1874.	1 7	Id.	933	Veuve
146	60	60	1 septemb. 1874.	Id.	0 1	Id.	1,322	Id.
147	66	68	1 janvier 1875.	30 juin 1874.	1 6	Id.	755	Id.
148	59	70	1 mars 1861.	31 octobre 1874.	10 8	Id.	567	Veuve.
149	55	64	1 janvier 1864.	30 nov. 1874.	10 11	Id.	551	Id.
150	65	72	1 juin 1865.	31 mai 1874.	0 4	Id.	502	Id.
151	54	76	1 octobre 1852.	30 nov. 1874.	22 2	Id.	1,688	"
TOTAL fr.							101,867	

Montant des extinctions constatées en 1874, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci fr. 101,867

Les extinctions constatées également en 1874, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à 5,101

TOTAL des extinctions de 1874 fr. 166,968

Au 1^{er} janvier 1875, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances étaient de fr. 1,910,099

Les pensions à accorder en 1875 (non compris le 1^{er} terme) sont évaluées à 185,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1871, 1872 1873 et 1874, à 171,749

15,251

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1876 seront de 1,925,350

On présume que les pensions nouvelles pour 1876 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront 170,000

Et les extinctions 170,000

De sorte que les pensions à servir en 1876 comporteront une somme de 1,925,350

Soit en chiffres ronds fr. 1,925,000